



LETTRE AUX FAMILLES N°2- 2024-2025

Le deuxième trimestre qui se termine a permis de réaliser de nombreux projets :

- *Forum des métiers 3^{ème} et rencontre parents / proviseurs de lycée*
- *le dispositif « savoir dire non »,*
- *le musée en boîte, le musée du Quai Branly,*
- *la découverte de l'Abbaye de Maubuisson,*
- *la découverte du château de Fontainebleau,*
- *la découverte du musée archéologique du Val d'Oise, ...*
- *formation GQS pour les élèves de 4^e,*
- *atelier contre les addictions pour les élèves de 4^e,*
- *permis AM pour les élèves de 3^e,*
- *groupe de travail sur les récompenses, ...*

Les conseils de classe ont permis de récompenser certains et de donner des conseils de progression à d'autres.

L'évaluation du collège : l'auto-évaluation et l'évaluation externe.

Rendue obligatoire par la loi pour une École de la confiance en 2019, une évaluation de l'ensemble des EPLE de France doit dorénavant avoir lieu tous les cinq ans. 20 % des EPLE sont donc évalués chaque année. Le collège sera évalué en 2026. Il y a deux étapes à l'évaluation : l'auto-évaluation et l'évaluation externe.

L'auto-évaluation consiste à élaborer un rapport concerté entre tous les membres de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents, etc.) sur les activités de l'établissement autour de 4 grands domaines :

- Apprentissages et parcours des élèves, enseignement
- Vie et bien-être de l'élève et climat scolaire
- L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial
- Acteurs, fonctionnement et stratégie de l'établissement

Pour ce faire vous êtes invité à répondre à un questionnaire **du 28/04 au 16/05/2025**. Le rapport, une fois finalisé, est présenté au conseil d'administration et est ensuite remis à l'administration ainsi qu'à la collectivité de rattachement. L'auto-évaluation définit des priorités stratégiques et des objectifs. Elle identifie également des pistes d'action et des besoins en formation

L'évaluation externe peut être effectuée par différents acteurs : des corps d'inspection, des personnels de direction ou encore des chargés de mission qui effectuent une visite sur site de quelques jours. Un second rapport est alors rédigé servant à identifier les marges de progrès. Il propose un plan d'action et de formation.

Vous découvrirez dans cette Lettre n°2 de nombreuses informations sur le calendrier de la fin de l'année, le brevet des collèges et l'orientation des élèves de 3e.

Bonne lecture à tous et à toutes.

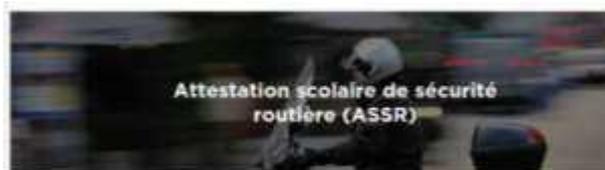
Et croyez à notre entier dévouement pour nos élèves.

L'équipe de direction

I – LES DATES A VENIR

Du 03/03 au 31/03/2025	Epreuves ASSR 1 et ASSR 2
Du 10/03/2025 au 17/03/2025.	Passation Test Ev@lang 3e
Du 24/03 au 28/03/2025	Accueil des élèves de CM2
Du 03/04 au 04/04/2025	DNB blanc Epreuves écrites
Mardi 13/05/2025 de 08h30 à 10h30	Oral blanc DNB et CFG
Vendredi 16 mai 2025	Vaccination HPV
Lundi 26/05/2025	Date limite coupon réponse 2nde LV 2
	Date limite coupon réponse inscription en section euro
Du 02/06 au 03/06/2025	Conseils de classe des 3e
Jeudi 12 juin 2025	Oral du DNB
Vendredi 13 juin 2025	JPO pour les parents des écoles
Du 23/06 au 30/06/2025	Conseils de classe des 6e/5e/4e
Du 12/05 au 20/06/2025	Certification PIX 6e et 3e
Du 16 /06 au 24/06/2025	Période des révisions des classes de 3e
Mercredi 25 Juin 2025	Arrêt de la demi-pension pour les classes de 6 ^e / 5 ^e / 4 ^e
Mercredi 25 Juin 2025	Vendredi 27 juin après le brevet pour les 3 ^e
Jeudi 26/06 au vendredi 27/06/2025	Formation GQS pour les adultes du collège
Vendredi 04 juillet 2025	Epreuves écrites DNB
	Fin des cours

II – ASSR



Les attestations ASSR 1 et ASSR 2, délivrées au collège, portent sur la connaissance des risques et des règles applicables pour chacun des types d'usagers : piéton, cycliste, cyclomotoriste, passager d'une voiture, futur automobiliste.

Ces formations théoriques se déroulent en deux temps, en classes de 5^e et de 3^e. Elles font partie intégrante de l'enseignement obligatoire et permettent de vérifier les connaissances de sécurité routière progressivement acquises tout au long de la scolarité.

III – GQS



Sensibilisation aux premiers secours dans le second degré, au collège

Pour sensibiliser les élèves à la prévention et à l'apprentissage des gestes de premiers secours, la période de la scolarité au collège représente un moment privilégié qui s'inscrit dans un continuum éducatif de l'école au lycée.

IV – PIX



À quoi sert la certification Pix ?

La certification atteste du niveau atteint dans les différents domaines de compétences numériques pour les 6^e et les 3^e.

8

compétences certifiées en moyenne

Pix propose des défis ludiques dans 5 domaines et 16 compétences numériques du Cadre de référence européen DigComp et du CRCN*



Un score maximum de 768 pix

Il a été atteint au lycée (745 pix au collège). C'est aussi le nombre maximum de pix sur la plateforme actuellement. Il correspond au niveau 6.



9 138 élèves ont certifié 16 compétences

Un minimum de 5 compétences travaillées en classe ou en autonomie est nécessaire pour passer la Certification Pix.

V – Ev@lang



Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports met en œuvre un plan d'action, dit « Plan langues vivantes », dont l'objectif est que les élèves maîtrisent mieux les langues étrangères grâce à une politique volontariste et coordonnée. Dans ce cadre est créé un test de positionnement numérique en anglais en classe de troisième, « Ev@lang collège ».

À l'issue du test, une fiche de résultats est délivrée aux élèves les positionnant sur l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues (link is external) (CECRL).

A1 non atteint	A1	A2	B1	Au-delà de B1
	A1+	A2+	B1+	

VI – Le brevet en bref

L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3e trimestre de la classe de 3e :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves de l'examen représentent 400 points.

- Sont évalués sur 100 points :
 - le français
 - les mathématiques
- Sont évaluées sur 50 points :
 - l'histoire-géographie
 - les sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie)
- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien" ou "très bien". Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite. Il obtient la mention :

- **assez bien** s'il cumule plus de 480 points
- **bien** s'il cumule plus de 560 points
- **très bien** s'il cumule plus de 640 points

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose donc sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (fin de classe de troisième).

Dès juin 2025, le diplôme national du brevet sera restructuré avec des notes séparées pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC), et introduira la mention "Très bien avec félicitations du jury".

VII – Point de vigilance

Pour les demandes de dérogation de lycée et/ou d'académie merci de vous rapprocher du lycée et/ou de l'académie souhaité(e). La direction reste à l'appui et en soutien des familles qui le souhaitent.

VIII – L'orientation ... le temps du choix



Formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez.
Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante.
Pour faire vos demandes, connectez-vous au service en ligne ou renseignez les fiches transmises par votre établissement.



3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le service en ligne ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.



L'affectation au lycée dans votre académie

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans l'application nationale Affeinet-lycée, outil d'aide à l'affectation.

Le recteur prend en compte



les vœux de la famille



le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte



les résultats scolaires



l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.

